

RÉPUBLIQUE DE SERBIE
Le Conseil des droits de l'homme,
23ième session
Le 6 juin 2013
Rapport périodique universel
(Point 6)

DÉCLARATION

M^r Miroslav Milosevic, Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République de
Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, au nom de la délégation de la République de Serbie, qui a présenté notre deuxième rapport périodique au cours de la 15ième session du Groupe de travail, le 30 janvier 2013, exprimer notre satisfaction aux délégations présente pour un engagement constructif et leur importante contribution à l'examen réussi de notre rapport.

A cette occasion, je voudrais de nouveau exprimer notre gratitude à tous les membres du Groupe de travail et troika, les représentants de la Suisse, la République de Corée et de Chili, ainsi qu'aux représentants du Secrétariat, pour leurs contributions importantes à notre dialogue interactif qui a eu lieu d'une manière digne et efficace, comme il se doit dans ce prestigieux forum.

Je tiens également à remercier un certain nombre d'organisations de la société civile qui sont activement impliquées dans la préparation et l'examen du deuxième rapport périodique et à contribuer à une meilleure compréhension de la situation des droits de l'homme en Serbie.

Permettez-moi maintenant de vous informer des recommandations sur lesquelles la délégation n'a pas rendu son avis pendant la 15ième session du Groupe de travail.

Sur un total de 144 recommandations que nous avons reçues, la délégation de Serbie a accepté 132 recommandations à la session du Groupe de travail, et les 12 restantes devaient être décidé plus tard par l'institution compétente, ce qui a été fait dans les délais prévus. Les autorités serbes estiment que les 5 recommandations ne peuvent

pas être acceptées, principalement parce que leur mise en œuvre n'est pas possible, compte tenu des lois en vigueur et la Constitution de la République de Serbie. La réponse aux recommandations que nous avons soumises par écrit comprend une argumentation adéquate et pertinente. Le gouvernement serbe est prêt à mettre en œuvre toutes les recommandations acceptées, malgré les éventuelles difficultés financières ou autres.

Je suis heureux de vous informer que la République de Serbie a déjà commencé avec la mise en œuvre de certaines recommandations adoptées. Une stratégie anti-discriminatoire a été formée, que le gouvernement adoptera d'ici la fin juin de cette année. Il s'agit du premier document stratégique visant à lutter contre la discrimination. La stratégie est national et comprend des activités visant à réduire le niveau global de la discrimination dans la société. Elle est axé sur l'amélioration de l'état de neuf groupes sociaux les plus vulnérables, qui peuvent le plus souvent être l'objet de discrimination, y compris les femmes, les personnes handicapées, les membres des minorités nationales, les communautés et les groupes religieux, les membres de la population LGBT, les personnes âgées, les enfants, réfugiés, des personnes déplacées internes (PDI) et des membres d'autres groupes de migrants vulnérables, ainsi que les personnes dont l'état de santé peut être le motif de discrimination.

Monsieur le Président,

En Serbie, depuis des années, l'un problèmes des le plus grave est le sort de plus de 200.000 personnes déplacées , qui sont principalement situés dans l'ouest de la Serbie et les provinces autonomes de Voïvodine et du Kosovo et Metohija.

Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés , plus de 100.000 personnes déplacées, ou 22.000 ménages, sont dans une situation économique insupportable et ont en permanence besoin d'aide humanitaire et d'autres. En fonction de leur origine ethnique, la plupart sont Serbes et d'autres groupes en nombre, sont des Roms.

Pendant toutes ces années, très peu de personnes sont rentrées au Kosovo et Metohija, seulement 4000 selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, malgré les énormes efforts de la République de Serbie et l'aide de la communauté internationale dans le cadre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

La raison principale de leur non- retour est la situation inchangée au Kosovo et Metohija, qui se caractérise par l'incertitude et l'impunité pour les crimes commis contre la populations non-Albanais, l'intolérance ethnique, le manque de liberté de mouvement, une violation permanente des droits fondamentaux des Serbes ; des droits économiques, sociaux, culturels et autres.

Ce mois-ci, le gouvernement devrait adopter le plan d'action révisé pour la mise en œuvre de la stratégie visant à améliorer la situation des Roms. Un Conseil pour l'avancement des Roms a été créé afin de bâtir des politiques national et coordonner pour améliorer la situation de la population rom et la mise en œuvre de la Décennie de l'inclusion des Roms.

Dans les dernières étapes de la préparation se situe la stratégie nationale visant à prévenir et combattre la traite des êtres humains et la protection des victimes pour la période de 2013 à 2018 avec le plan d'action.

Le Gouvernement de la République de Serbie a créé le Conseil des minorités nationales, afin de surveiller et d'examiner la mise en œuvre des droits des minorités nationales. .

Actuellement, il y a des consultations entre les autorités gouvernementales et les représentants de la société civile concernant l'organisation de la Gay Pride à Belgrade en Septembre de cette année.

Enfin, je tiens à souligner que la République de Serbie reste déterminé à progresser dans le processus de démocratisation en respectant ses obligations internationales, afin d'atteindre les normes les plus élevées dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est notre engagement sincère et à long terme comme une société démocratique.

Je vous remercie.